

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N° 059

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 0075, le 17 janvier 2024

SESSION 2024

RAPPORT

Fait

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire portant sur l'accord de financement entre l'Association pour le Développement International (IDA) et la République de Guinée dans le cadre du Programme d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest en Guinée/West Africa Régional Digital Intégration Program (WARDIP) en République de Guinée.

Présenté par l'Honorable Gilbert Andega CAMARA

Mars 2024

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

Les Commissions du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire et celle des Affaires Economie et du Développement Durable ont été respectivement saisie au fond et pour avis par la Conférence des Présidents du 20 février 2024, à l'effet d'examiner l'accord de prêt d'un montant de soixante millions (60 000 000) de dollars US, signé le 14 décembre 2023 entre l'Association pour le Développement International (IDA) et la République de Guinée dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest en Guinée/West Africa Régional Digital Intégration Program (WARDIP).

Les travaux se sont déroulés en commission le 21 février 2024 et en inter commission le 19 mars 2024 avec la participation effective des cadres des départements ministériels concernés.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce Programme de financement soumis à notre appréciation comporte cinq articles et quatre annexes définissant : les conditions générales et la définition ; le crédit ; le projet ; l'entrée en vigueur et la réalisation ; le représentant et l'adresses ; la description du projet ; l'exécution de la partie respective du projet de la Guinée ; le calendrier de remboursement et les définitions.

Les conditionnalités de la mise à disposition du prêt se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ Le taux d'intérêt est de 0% ;
- ✓ La durée du remboursement est de 49 ans y compris la période de grâce de 10 ans;
- ✓ Le taux commission d'engagement est de 0,5% ;
- ✓ La Modalité de paiement est semestrielle ;
- ✓ Les dates de paiement sont : les 15 février et les 15 aout ;
- ✓ La date de clôture du prêt est le 29 décembre 2028.

Honorables Conseillers Nationaux,

Le programme WARDIP est un programme régional qui concerne dans sa phase pilote quatre (4) pays à savoir : la République de Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, la Gambie. Son objectif principal est d'accroître l'accès et l'utilisation du haut débit à l'échelle régionale Ouest-Africaine, notamment dans les pays ou Etats bénéficiaires du programme au sein de cette région ou sous-région, et in fine, de promouvoir l'intégration d'un marché numériques unique en Afrique de l'Ouest.

Concernant les objectifs spécifiques de ce programme, ils se décomposent en trois (3) composantes à réaliser et à mettre en œuvre en république de Guinée :

Composante 1. Environnement favorable à la création d'un marché numérique unique continental (0 dollars US)

Cette composante est destinée à financer la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique de l'Union Africaine (2020-2030) et le développement d'un marché numérique unique africain. Elle n'est pas financée par ce prêt IDA.

Composante 2 : le développement et l'intégration du marché de la connectivité numérique (29,8 millions USD) qui vise les objectifs spécifiques ci-après :

- Le développement d'un environnement favorable à la création d'un marché régional de la connectivité ;
- Le déploiement des principaux chaînons manquants du réseau de communication à large bande afin d'accroître la résilience et la couverture des réseaux régionaux (Approche PPP)

Composante 3 : le développement et l'intégration du marché des données numérique (4,16 millions de dollars US). Elle vise les objectifs spécifiques ci-après :

- La mise en œuvre des réformes visant et permettre l'échange, le stockage et le traitement transfrontaliers sécurisés des données numériques afin de soutenir le déploiement régional et l'accès aux services, à l'innovation et aux infrastructures numériques axés sur les données rentrant dans ce cadre ;
- Le soutien aux investissements dans les infrastructures de données numériques et l'amélioration du cadre législatif/ou règlementaire de la cybersécurité et de la protection des données à caractère personnel.

Composante 4 : le développement et l'intégration du marché en ligne (20,83 millions de dollars). Cette composante vise les objectifs spécifiques ci-après :

- L'adoption du numérique pour l'intégration régionale, à travers la promotion de l'innovation dans les écosystèmes de l'entrepreneuriat numérique et de l'apprentissage numérique, ainsi que la promotion, le développement et la valorisation des services financiers digitaux ou numériques et le commerce électronique (e-commerce) ;
- Le développement des principaux services publics en ligne pour l'intégration régionale.

Composante 5 : Appui à la gestion et à la mise en œuvre du projet (5,2 millions de dollars US).

Son objectif es d'appuyer la gestion et la coordination de la mise en œuvre des activités du Projet, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, la communication, les mesures de protection de l'environnement et des populations et l'engagement citoyen y compris le fonctionnement quotidien des entités dédiées incluses dans l'arrangement institutionnel du projet, le renforcement des capacités et les audits.

Composante 6 : Composante d'intervention d'urgence contingente (0 USD, IDA)

Apporter une réponse immédiate à une crise ou une urgence éligible, selon les besoins.

Honorables Conseillers Nationaux,

Au cours des discussions en commission et en inter-commissions, les honorables conseillers se sont interrogés sur :

1. la nécessité de souscrire à ce prêt ;
2. le lien entre ce projet et le backbone national ;
3. le tableau de financement ;
4. le tableau d'amortissement ;
5. la définition du plan de décaissement ;
6. le taux de concessionnalité de ce prêt ;
7. la période moratoire de la commission d'engagement ;
8. le délai d'exécution de ce projet ;
9. la date de démarrage des travaux ;
10. la description du projet par composante ;
11. le niveau de mise en place de l'Unité de gestion du projet ;
12. le plan de gestion environnemental et social;
13. le niveau d'élaboration du plan de travail et du manuel de mise en œuvre du projet exigé par le programme ;
14. le plan de décaissement des fonds ;
15. le financement d'une partie du projet de relance de Guinée Télécom ;
16. la date et le volume du trafic international de télécommunication et numérique en Kbit/s par personne en Guinée ;
17. le taux de couverture nationale ;
18. la définition d'indicateurs mesurables permettant de d'évaluer l'impact du projet ;
19. le nombre de personnes ou d'utilisateurs bénéficiant d'un accès à l'internet et au numérique;
20. le volume du trafic international de télécommunication et numérique (internet kbit/s);
21. le volume des transactions électroniques en Guinée ;
22. le développement exponentiel des activités liées au numérique et l'augmentation des entreprises et les startups....

Honorables Conseillers Nationaux,

A la suite des réponses satisfaisantes données par les cadres des ministères concernés, le CNT recommande de:

- veiller à ce que ce projet impact le prix de revient de l'internet à la baisse ;
- prendre des disposition pour améliorer la desserte du courant électrique afin d'assurer la fourniture adéquate de l'internet ;
- veiller sur la facturation du pass internet ;
- veiller à la prise en compte de la sécurisation des données à caractère personnel;

- respecter le délai d'exécution du projet en vue d'éviter le paiement de plus de commission d'engagement ;
- Veiller à la meilleure gestion efficace et efficiente des ressources financières du projet ;
- appliquer strictement la loi relative au contenu local dans la mise en œuvre du projet;
- veiller au respect des normes environnementales et sociales ;
- fournir des rapports d'exécution semestriels du projet au CNT à travers sa commission de suivi des accords ;

Honorables Conseillers Nationaux,

Le financement de ce programme permettra de :

- ✓ accroître l'accès et l'utilisation du haut débit du numérique ;
- ✓ promouvoir et développer le marché du numérique ;
- ✓ baisser le coût d'accès au numérique ;
- ✓ développer et renforcer la recherche et la formation dans le domaine du numérique ;
- ✓ renforcer la cyber-résilience et la cybersécurité.

Par conséquent, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire vous invite à bien vouloir autoriser sa ratification.

Je vous remercie.

La Commission